

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 72 (1977)
Heft: 2-fr: L'heure de vérité

Artikel: Débat nécessaire
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



tions sont nombreuses. «Parfois, disait un des articles, un manque de fermeté a conduit à une gestion non réellement démocratique des affaires communales et décidé de certains choix pour le centre.» D'énormes immeubles commerciaux ont brutalement rompu l'harmonie des anciennes rues. Des cours, des jardins, commodes et «humains», sont occupés par des annexes aux toitures plates à verrières. Depuis dix ans, «le nombre d'emplois dans les bureaux et commerces croît plus vite dans le centre historique que dans l'ensemble de la commune. En revanche, le nombre d'habitants diminue dans le centre et augmente dans la commune.» Cela traduit un phénomène connu: seuls ont joué les «impératifs économiques», sans que les questions d'intégration, de sauvegarde des immeubles, d'équilibre entre logements et commerces, aient été prises en considération.

L'idée de l'IREC est précisément de rééquilibrer l'occupation de ce centre, de s'intéresser non seulement aux façades, mais à ce qu'il y a derrière, de recréer une «animation» humaine plutôt que motorisée, avec des logements où le charme ancien s'allie à un confort suffisant, le bruit étant éliminé dans la mesure du possible; à cette fin, il invite les autorités à prendre l'initiative d'une politique marquée par la cohérence et la continuité, et à se donner les moyens de cette politique.

La Municipalité a maintenant toutes les données du problème en mains. L'IREC propose que le plan d'extension partiel et ses principes directeurs s'assortissent d'un organisme tripartite de concertation, réunissant municipaux, propriétaires et locataires. On attend maintenant la mise à l'enquête publique du plan, prévue pour le début de l'automne (à moins qu'on ne juge bon de laisser d'abord passer les élections communales d'octobre...).

Claude Bodinier

Débat nécessaire

Récemment la Télévision romande présentait une émission «Table ouverte» consacrée à la mutation des centres urbains. On avait réuni pour l'occasion des hommes politiques, un architecte, une historienne d'art, un peintre, un financier, un usager. Ce débat apparaissait d'emblée comme très difficile à mener. Il a néanmoins permis de mettre en évidence un certain nombre de positions et d'éclairer un peu mieux la «question urbaine». Si, à diverses reprises, les hommes politiques marquèrent un peu d'amertume face aux inconstances de leurs administrés, il faut savoir gré aux autres protagonistes d'avoir su élever le débat.

Au fil de l'émission, nombreux sont les points qui sont apparus. A propos des législations actuelles on souleva la question de l'opportunité des bases existantes. Sur ce point, on regrettera l'absence d'un juriste spécialiste du droit public parmi les participants. Il apparut néanmoins que, utilisées à bon escient, de nombreuses mesures légales existantes permettent une orientation différente du développement urbain.

Encore faut-il, pour favoriser un équilibre du développement, établir le diagnostic adéquat. Or, ce point n'échappe pas à la nature de notre «contrat social», car il est de nature essentiellement politique; il traduit notre projet de société.

En conclusion, ce débat aura permis de mettre en évidence un certain nombre de conceptions sur la ville. Il aura eu le mérite de montrer que, quelles que soient les divergences à ce sujet, et quelles que soient les contradictions auxquelles se heurtent les projets urbains, un dialogue est non seulement possible, mais nécessaire.

Pierre Baertschi

En haut: Les maisons de la place Pestalozzi illustrent admirablement le principe de l'unité dans la diversité. En bas: Rue du Lac, brutale irruption du béton dans une lignée de charmantes demeures, dont quelques-unes du XVIIIe siècle.